



Le dispositif intégré pour les handicaps rares

Le dispositif intégré vise à garantir une réponse harmonisée et collective à toute personne en situations de handicap rare, quel que soit son mode d'entrée dans le dispositif de prise en charge et d'accompagnement. Il doit permettre d'apporter une réponse à la complexité des situations et des interventions aux différentes étapes du parcours de vie de la personne afin d'éviter les ruptures ou les discontinuités.

Cela nécessite de développer et de renforcer l'interdépendance des liens entre les professionnels et les organisations et la concertation afin que les acteurs agissent ensemble dans le cadre d'une responsabilité partagée et d'une qualité du service rendu aux personnes en situations de handicap rare.

Le dispositif intégré d'accompagnement des personnes en situations de handicap rare repose sur une organisation réunissant les Centres nationaux de ressources, fédérés au sein du GNCHR, les équipes relais maillant le territoire national et l'ensemble des acteurs qui interviennent, en proximité, auprès de ces personnes.

**Extrait du Schéma national d'organisation sociale et médico-sociale
pour les handicaps rares 2014-2018
CNSA, janvier 2015**